

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS
DE BELGIQUE

Compte rendu analytique

DE LA RÉUNION PUBLIQUE DE COMMISSION DES RELATIONS EXTÉRIEURES
DU

30 - 05 - 2000
après-midi

AGALEV-ECOLO	:	<i>Anders gaan leven / Ecologistes Confédérés pour l'organisation de luttes originales</i>
CVP	:	<i>Christelijke Volkspartij</i>
FN	:	<i>Front National</i>
PRL FDF MCC	:	<i>Parti Réformateur libéral - Front démocratique francophone-Mouvement des Citoyens pour le Changement</i>
PS	:	<i>Parti socialiste</i>
PSC	:	<i>Parti social-chrétien</i>
SP	:	<i>Socialistische Partij</i>
VLAAMS BLOK	:	<i>Vlaams Blok</i>
VLD	:	<i>Vlaamse Liberalen en Democraten</i>
VU&ID	:	<i>Volksunie&ID21</i>

Afkortingen bij de nummering van de publicaties :

DOC 50 0000/000	:	<i>Parlementair document van de 50e zittingsperiode + het nummer en het volgnummer</i>
QRVA	:	<i>Schriftelijke Vragen en Antwoorden</i>
HA	:	<i>Handelingen (Integraal Verslag)</i>
BV	:	<i>Beknopt Verslag</i>
PLEN	:	<i>Plenum</i>
COM	:	<i>Commissievergadering</i>

Abréviations dans la numérotation des publications :

DOC 50 0000/000	:	<i>Document parlementaire de la 50e législature, suivi du n° et du n° consécutif</i>
QRVA	:	<i>Questions et Réponses écrites</i>
HA	:	<i>Annales (Compte Rendu Intégral)</i>
CRA	:	<i>Compte Rendu Analytique</i>
PLEN	:	<i>Séance plénière</i>
COM	:	<i>Réunion de commission</i>

Officiële publicaties, uitgegeven door de Kamer van volksvertegenwoordigers
Bestellingen :
Tel. : 02/549 81 60
Fax : 02/549 82 74
www.deKamer.be
e-mail : alg.zaken@deKamer.be

Publications officielles éditées par la Chambre des représentants
Commandes :
Tél. : 02/549 81 60
Fax : 02/549 82 74
www.laChambre.be
e-mail : aff.generales@laChambre.be

SOMMAIRE

COMMISSION DES RELATIONS EXTÉRIEURES – C 215

QUESTIONS

– de M. **Dirk Van der Maelen** au secrétaire d'État à la Coopération au développement sur l'allègement de la dette des pays les moins avancés (n° 1879)

Orateurs : **Dirk Van der Maelen**, **Eddy Boutmans**, secrétaire d'État à la Coopération au développement, adjoint au ministre des Affaires étrangères, **Mark Eyskens** et **Erik Derycke** 5

– de M. **Jef Valkeniers** au secrétaire d'Etat à la Coopération au développement sur la répartition de la recette de la campagne 11.11.11 (n° 1945)

Orateurs : **Jef Valkeniers** et **Eddy Boutmans**, secrétaire d'État à la Coopération au développement, adjoint au ministre des Affaires étrangères 6

– de M. **Jef Valkeniers** au secrétaire d'Etat à la Coopération au développement sur le Centre national de Coopération au Développement (n° 1947)

Orateurs : **Jef Valkeniers** et **Eddy Boutmans**, secrétaire d'État à la Coopération au développement, adjoint au ministre des Affaires étrangères 6

– de M. **Jef Valkeniers** au secrétaire d'Etat à la Coopération au développement sur la Maison internationale (n° 1946)

Orateurs : **Jef Valkeniers** et **Eddy Boutmans**, secrétaire d'État à la Coopération au développement, adjoint au ministre des Affaires étrangères 7

COMMISSION DES RELATIONS EXTÉRIEURES

RÉUNION PUBLIQUE

MARDI 30 MAI 2000

APRÈS-MIDI

PRÉSIDENCE :

M. Jacques LEFEVRE

La séance est ouverte à 14 h 38.

QUESTIONS

ALLÈGEMENT DE LA DETTE DES PAYS LES MOINS AVANCÉS

Question de M. Dirk Van der Maelen au secrétaire d'État à la Coopération au développement, adjoint au ministre des Affaires étrangères sur "l'allègement de la dette des pays les moins avancés" (n° 1879)

M. Dirk Van der Maelen (SP) : Depuis un an, on annonce de multiples initiatives en matière d'allègement de la dette, notamment par le G8. L'accord de gouvernement prévoit de réserver à cette fin.

Quelles initiatives concrètes la Belgique a-t-elle déjà prises dans le cadre de l'allègement de la dette ? À quelles conditions allègera-t-elle ou rayera-t-elle cette dette ? Dans quelle mesure se servira-t-elle de ces décisions comme d'un levier pour réaliser certains objectifs ?

M. Eddy Boutmans, secrétaire d'État (*en néerlandais*) : L'allègement de la dette est sans doute une bonne chose pour des pays qui sont endettés au point de ne plus pouvoir se développer. Mais il faut bien se dire que

cette opération n'est pas purement comptable, ce qui peut être le cas quand on n'annule que partiellement la dette de pays qui ne pourront de toute façon pas la rembourser entièrement. On pourrait éviter ce genre de situations en décidant d'un effacement intégral de la dette de certains pays.

En outre, l'allègement de la dette n'est qu'une des formes possibles du soutien que nous pouvons apporter aux pays en voie de développement. En toute hypothèse, des moyens supplémentaires sont nécessaires si l'on veut améliorer fondamentalement les choses. Sinon, on en restera à un simple transfert de moyens dans le cadre du budget existant. C'est la raison pour laquelle j'ai demandé et obtenu non seulement une augmentation du budget de la Coopération au développement mais encore un montant supplémentaire de 800 millions. Des négociations sont actuellement en cours entre les Affaires étrangères, les Finances, le Budget et la Coopération au développement. Le 28 avril, il a été décidé de collecter des chiffres transparents, pour pouvoir utiliser ces 800 millions à bon escient. Aucune décision n'est donc encore tombée, mais on y travaille intensivement.

M. Dirk Van der Maelen (SP) : Il importe, en effet, de bien préparer les décisions que l'on prend, mais, dans

ce dossier, le gouvernement belge n'a encore rien réalisé. Et il a le toupet de reprocher leur lenteur aux Etats-Unis et à la France ! Je voudrais inviter le secrétaire d'Etat à accélérer ces réformes.

M. Mark Eyskens (CVP) : L'effacement de la dette peut être une opération purement comptable pour le débiteur, mais, pour le créancier qui a octroyé des crédits sur une base commerciale, la chose ne va pas de soi. En effet, la créance est convertie en perte, avec une incidence considérable sur les réserves et leur amortissement.

Le secrétaire d'Etat a-t-il l'intention de négocier avec les Etats-Unis des mesures destinées à faciliter fiscalement la constitution de réserves par les institutions financières qui, dans ces conditions, pourraient plus facilement annuler ces dettes. Ce problème remonte aux années 1970.

M. Eddy Boutmans, secrétaire d'Etat (en néerlandais) : Nous comptons saisir le Conseil des ministres d'une note avant les vacances parlementaires. Nous devons cependant tenir compte des évolutions internationales en la matière. L'année dernière, la part du budget consacré à l'aide au développement a diminué. Nous insisterons auprès du ministre des Finances pour que son département prenne également ses responsabilités. Au niveau européen, la présidence française devrait faire avancer les choses.

M. Erik Derycke (SP) : Comme le déclarait le secrétaire d'Etat, la réduction ou l'annulation de la dette ne se limite pas à une opération comptable. Des études récentes du PNUD ont démontré que la prudence est de mise. De telles mesures n'ont de sens que si les responsables politiques du pays concerné en font la demande et lorsqu'il existe des garanties que cet argent sera investi dans le développement.

M. Eddy Boutmans, secrétaire d'Etat (en néerlandais) : Il n'est par ailleurs pas judicieux d'alléger les dettes d'un pays en guerre.

Le **président** : L'incident est clos.

RÉPARTITION DE LA RECETTE DE LA CAMPAGNE 11.11.11

Question de M. Jef Valkeniers au secrétaire d'Etat à la Coopération au Développement sur "la répartition du produit de la campagne 11.11.11" (n° 1945).

M. Jef Valkeniers (VLD) : La recette de la campagne 11.11.11 est versée au CNCD qui répartit les fonds entre les ONG qui ont introduit un dossier, sur la base de sept thèmes. Alors que ce sont les petites ONG qui ont le

plus grand besoin d'argent, ce sont les grandes qui en reçoivent le plus. L'argent provient de l'ensemble des citoyens. Lors des dernières élections, le VLD a obtenu 20 % des voix contre 15 % seulement pour le SP. Mais l'ONG libérale "Livos" n'a reçu que 400.000 francs et l'ONG socialiste "FOS" 10 millions. Le secrétaire d'Etat juge-t-il cette répartition équitable ? A-t-il l'intention de tenir compte de l'importance de la base sur laquelle s'appuient les ONG ?

M. Eddy Boutmans, secrétaire d'Etat (en néerlandais) : Une ONG détermine elle-même son fonctionnement et ses moyens politiques. Le gouvernement n'intervient pas davantage directement dans le fonctionnement de l'organisme qui assure la coordination entre les ONG. Je préfère me fonder sur des critères objectifs que m'inspirer des clivages politiques. La répartition des moyens entre les ONG qui bénéficient du co-financement, soit 85 organisations, incombe aux ONG elles-mêmes.

M. Jef Valkeniers (VLD) : Ce n'est pas moi mais bien le département de la Coopération internationale qui évoque l'importance de la base.

Le **président** : L'incident est clos.

CENTRE NATIONAL DE COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT

Question de M. Jef Valkeniers au secrétaire d'Etat à la Coopération au Développement sur "le rôle du Centre national de coopération au développement" (n° 1947)

M. Jef Valkeniers (VLD) : Est-il normal, à vos yeux, qu'un organe de contrôle comme le CNCD introduise lui-même des projets ? Ce faisant, n'est-il pas à la fois juge et partie ? Ces deux fonctions ne doivent-elles pas être dissociées ? Le CNCD a d'emblée dégagé 35 millions de francs en faveur de ses propres ONG. Une telle confusion d'intérêts est malsaine.

M. Eddy Boutmans, secrétaire d'Etat (en néerlandais) : L'arrêté royal du 18 juillet 1997 précise, dans le rapport au Roi, que la qualité des ONG peut être relevée. A cet effet, trois ONG se voient imposer des objectifs plus ambitieux. Parallèlement à la réalisation d'objectifs spécifiques, elles doivent assumer le rôle d'organisation faitière.

Cette fonction revêt une dimension critique et apporte une plus-value. A mes yeux, le NCOS et le CNCD constituent des partenaires à part entière.

M. Jef Valkeniers (VLD) : En réalité, le CNCD est lui-même une ONG qui en regroupe d'autres. Cette situa-

tion manque de clarté. Les ONG devraient être totalement indépendantes de l'organisation faitière.

M. Eddy Boutmans, secrétaire d'État (*en néerlandais*) : Toute ONG – et cela ne vaut pas uniquement pour l'organisation faitière – doit adopter une attitude critique à l'égard de la société et, par principe, à l'égard du gouvernement.

M. Jef Valkeniers (VLD) : Pourquoi, dans ce cas, ne sont-elles pas totalement scindées ?

Le **président** : L'incident est clos.

LA MAISON INTERNATIONALE

Question de M. Jef Valkeniers au secrétaire d'Etat à la Coopération au Développement sur "la Maison internationale" (n° 1946)

M. Jef Valkeniers (VLD) : On a créé la Maison internationale sans s'interroger sur son utilité. De quel effectif dispose-t-elle aujourd'hui ? Quelles fonctions le personnel exerce-t-il ? Ne s'agit pas d'un gaspillage des 198,4 millions prévus au budget ajusté ? N'aurait-il pas été préférable d'affecter cet argent au développement dans l'hémisphère sud ?

M. Eddy Boutmans, secrétaire d'État (*en néerlandais*) : Même si j'adopte une position critique à l'égard de la politique de mon prédécesseur, j'en subis les conséquences.

La Maison internationale a un rôle important à jouer dans la sensibilisation. Pour que la Coopération au développement puisse atteindre son objectif, la population doit en permanence y être rendue attentive. Le bud-

get total pour l'ensemble des programmes de sensibilisation se monte à 198,4 millions de francs. En 1999, 23 millions ont été consacrés au loyer, alors qu'un montant unique de 38,5 millions était destiné à l'achat de mobilier, etc. La Maison internationale a également bénéficié d'un subside de 23,6 millions. En 2000, ce montant est porté à 50,4 millions, en ce compris le subside pour le lancement d'*Afrikalia*, le projet culturel et artistique sur l'Afrique. Je vous fournirai par écrit les chiffres relatifs à l'effectif en personnel.

M. Jef Valkeniers (VLD) : Mes chiffres proviennent du Cahier d'observations de la Cour des comptes. Mes informations me sont quant à elles, parvenues d'une source digne de foi de la première réunion de direction de la Maison internationale. Mieux vaudrait dissoudre cet organisme et en réaffecter le personnel. Rien n'empêche le ministre de ne pas adopter la même politique que son prédécesseur.

M. Eddy Boutmans, secrétaire d'État (*en néerlandais*) : Je partage les critiques de M. Valkeniers au sujet de l'installation de la Maison internationale. Nous nous efforçons d'adopter à ce sujet une attitude positive. Les locaux sont utilisés et nous voulons leur donner une fonction essentiellement. Ils hébergent le "Fair Trade Center". La campagne "Annoncer la couleur" y a aussi son siège. C'est une solution préférable à la suppression pure et simple de la Maison internationale qui a déjà englouti beaucoup d'argent.

M. Jef Valkeniers (VLD) : Avoir le courage de supprimer un organe inutile témoigne d'un vrai sens politique.

Le **président** : L'incident est clos.

– *La réunion publique est levée à 15 h 14.*